

GUIDE

DE VALIDATION D'UNE
FORMATION DE BASE
PAR

RECONNAISSANCE
D'EXPERIENCE
POUR LE

PERSONNEL
CIVIL DU NSI
ET DE LA DGA

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

CIRCUIT D'APPROBATION		
REDACTEUR : LTT MARIAU	VÉRIFICATEUR : CDT COUCHAUX	VÉRIFICATEUR PRINCIPAL : CF RICHERT
Code-date : 20-47	Code-date : 20-47	Code-date : 20-47
Visa <ORIGINAL SIGNE>	Visa <ORIGINAL SIGNE>	Visa <ORIGINAL SIGNE>
APPROBATEUR : COL DAUTREY		
Code-date : 20-47	Visa	
Date : 23/11/2020	<ORIGINAL SIGNE>	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

A. IDENTIFICATION	
Titre	GUI-66-004 - Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA.
Version	1.1
Code-date	20-47
Classification	NP
Document suivi	Sous-direction réglementation / Division référentiels et guides
Applicabilité	Postulants à une licence EMAR/FR 66 ou FRA-66 issus d'un OE-145 agréé EMAR/FR 145 ou FRA-145
Document abrogé	Version 1.0 - code-date 20-29

B. ÉVOLUTIONS DU DOCUMENT					
Version	Code-date	Date	Nature du changement	Paragraphes	Rédacteur
1.0	20-29	-	Création	Tous	CF Dumont
1.1	20-47	-	Révision	3 et 3.1	LTT Mariau

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

C. RÉFÉRENCES		
N°	Titre / Objet document	Identification
1.	Décret n° 2013-367 du 29 avril 2013 modifié par le décret du 9 mai 2017 relatif aux règles d'utilisation, de navigabilité et d'immatriculation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.	NOR : DEFD1308366D
2.	Arrêté du 03 mai 2013 modifié par l'arrêté du 18 juillet 2019 fixant les attributions de l'autorité de sécurité aéronautique d'État, de l'autorité technique et des autorités d'emploi en matière d'utilisation, de navigabilité et d'immatriculation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.	NOR : DEFD1308374A
3.	Arrêté du 03 mai 2013 modifié par l'arrêté du 18 juillet 2019 fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type, des certificats de navigabilité et des autorisations de vols des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.	NOR : DEFD1308381A
4.	Arrêté du 03 mai 2013 modifié par l'arrêté du 18 juillet 2019 fixant les règles d'immatriculation des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.	NOR : DEFD1308377A
5.	Arrêté du 03 mai 2013 modifié par l'arrêté du 18 juillet 2019 fixant les règles du maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.	NOR : DEFD1308378A
6.	Instruction interministérielle N°1693/ARM/DSAÉ du 11 juin 2019 dite « instruction EMAR/FR M,145, 66 et 147 » relative au maintien de la navigabilité des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État.	NOR : ARM1954015J
7.	Dictionnaire de terminologie aéronautique du ministère de la défense (RRA 100). Édition en vigueur.	Référence CICDE : PIA-7.2.6-1 GIAT-Aé

D. GLOSSAIRE

- AD/CN : Aiworthiness Directives / Consignes de navigabilité
- ADF : Automatic Direction Finder
- ADI : Attitude Display Indicator
- AMM : Aircraft Maintenance Manuel
- APU : Auxiliary Power Unit
- ATC : Air Traffic Control
- AVM : Airborne Vibration Monitors
- BITE : Built In Test Equipment
- BTP : Boite de Transmission Principale
- CMU : Central Maintenance Unit
- CVR : Cockpit Voice Recorder

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

- DGA : Direction Générale de l'Armement
- DME : Distance Measuring Equipment
- DSAÉ : Direction de la Sécurité Aéronautique d'État
- ECU : Electronic Control Unit
- EDP : Engine Driven Pump
- EEC : Electronic Engine Controller
- ELT : Emergency Locator Transmitter
- EMAR/FR : European Military Airworthiness Requirements / France
- ESDS : ElectroStatic Discharge Sensitive
- FADEC : Full Authority Digital Engine Control
- FCU : Fuel Control Unit
- FDR : Flight Data Recorder
- FLIR : Forward Looking Infra-Red
- FMS : Flight Management System
- GPS : Global Positioning System
- HF : Haute Frequence
- HIRF : High Intensity Radiated Field
- HSI : Horizontal Situation Indicator
- LMAÉ : Licence de Maintenance d'Aéronefs d'État
- LRU : Line Replaceable Unit
- Ni-Cad : Nickel-Cadmium
- OE : Organisme d'Entretien
- PRT : Power Recovery Turbine
- RPM : Revolutions Per Minute
- SATCOM : Communications Satellite
- SELCAL : Selective Calling System
- SIAé : Service Industriel de l'Aéronautique
- TCAS : Traffic Collision Avoidance System
- UHF : Ultra High Frequency
- VHF : Very High Frequency
- VOR : VHF Omnidirectional Range

E. SOMMAIRE

1.	OBJET	7
2.	CHAMP D'APPLICATION	7
3.	PREREQUIS	7
3.1.	Savoir-faire aéronautique	7
3.2.	Tâches représentatives	7
	ANNEXE I - TÂCHES DE MAINTENANCE SUR AÉRONEF REQUISES POUR TOUTE DEMANDE DE VALIDATION D'UNE FORMATION DE BASE Be1 PAR RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE	9
	ANNEXE II - TÂCHES DE MAINTENANCE SUR AÉRONEF REQUISES POUR TOUTE DEMANDE DE VALIDATION D'UNE FORMATION DE BASE Be2 PAR RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE	18

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

1. OBJET

L'obtention d'une licence de maintenance d'aéronefs d'État (LMAÉ) nécessite d'avoir suivi avec succès une formation de base et une formation au type.

Conformément aux dispositions prévues par l'article 11 de l'arrêté de 5^e référence, la formation de base peut être obtenue par la reconnaissance de l'expérience acquise au sein d'un organisme d'entretien (OE).

Ce guide liste les prérequis nécessaires (fixés par l'autorité de sécurité aéronautique en vertu de l'application de l'article 11 de l'arrêté précédemment cité) pour la validation d'une formation de base par cette voie.

Nota : pour l'obtention d'une LMAÉ, la validation d'une formation de base par la reconnaissance d'expérience ne dispense pas le requérant d'avoir suivi une formation au type. Celle-ci devra apparaître dans la demande de LMAÉ.

Nota 2 : si ce guide permet de reconnaître l'expérience acquise au sein d'un OE, il n'a pas vocation à encourager le recrutement d'une personne non qualifiée. Ainsi, le savoir-faire aéronautique requis au paragraphe 3.1 *infra* ne sera reconnu par la DSAÉ que jusqu'au 31 décembre 2027, date à laquelle la validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience cessera.

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce guide s'adresse aux mécaniciens aéronautiques civils du niveau de soutien industriel (NSI)¹ et de la direction générale de l'armement (DGA) œuvrant dans un OE agréé EMAR/FR-145 ou FRA-145 et n'ayant pas suivi de formation de base normalisée.

3. PREREQUIS

Le responsable de l'OE effectuant une demande de LMAÉ, dans le cadre de la reconnaissance d'expérience, doit justifier que le requérant dispose d'une expérience suffisante sur aéronef.

Ainsi, le savoir-faire et la réalisation d'un panel de tâches, **tous deux** relatifs à la catégorie et sous-catégorie de LMAÉ demandée, doivent être démontrés.

3.1. Savoir-faire aéronautique

L'OE-145, agréé EMAR/FR ou FRA, employant le requérant doit justifier d'un temps d'expérience du requérant en environnement aéronautique (maintenance, dépannage, mise en œuvre, visite périodique, application de modifications) **d'au moins 7 ans** dans la catégorie et sous-catégorie de LMAÉ demandée. Le temps passé en bureau d'étude, bureau technique ou sur banc d'essais ne peut être pris en compte.

3.2. Tâches représentatives

L'OE-145, agréé EMAR/FR ou FRA, employant le requérant doit pouvoir justifier de la réalisation par le requérant des tâches identifiées dans la colonne « Tâches à valider » de chaque chapitre ATA listés dans le tableau de l'annexe I pour la licence Be1 (à

¹ y compris le service industriel de l'aéronautique (SIAé)

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

adapter selon la sous-catégorie visée) ou dans le tableau de l'annexe II pour les licences Be2.

Tout manquement devra être dûment justifié, ce qui peut être le cas de certaines tâches qui ne seraient pas applicables à l'aéronef et/ou à la sous-catégorie de licence objet de la demande de LMAÉ.

Pour valider les tâches de maintenance, les supports à fournir sont laissés à l'appréciation de l'OE-145² employant le requérant (fiches de lâcher sur les tâches, Logbook, extraction du livret mécanicien, compte rendu d'intervention de maintenance, etc...) mais doivent cependant être facilement exploitables par la section Licences et Formation de la DSAÉ.

Les références des justificatifs seront renseignées comme mentionné dans les annexes I ou II. Chaque document justificatif prouvant la bonne réalisation de la tâche concernée sera joint à la demande.

² Pour autant les informations devront permettre d'identifier au minimum: le type d'aéronef, l'ATA, la nature de la tâche et la date de réalisation.

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

ANNEXE I - TÂCHES DE MAINTENANCE SUR AÉRONEF REQUISES POUR TOUTE DEMANDE DE VALIDATION D'UNE FORMATION DE BASE Be1 PAR RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE

TÂCHES À VALIDER	Be1.1	Be1.2	Be1.3	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT JUSTIFICATIF
DELAYS / INSPECTIONS DE MAINTENANCE (ATA 00/05)				
001. Participer à une visite programmée selon l'AMM	*	*	*	
002. Vérifier le renseignement correct des enregistrements d'entretien	*	*	*	
003. Effectuer une revue du statut AD/CN de l'aéronef	*	*	*	
004. Effectuer un état des équipements soumis à potentiel	*	*	*	
DIMENSIONS / ZONES (ATA 06)				
005. Localiser les composants par station	*	*	*	
LEVAGE / MISE SUR VERINS (ATA 07)				
006. Participer à la mise sur vérins de l'aéronef complet	*	*	*	
MISE À NIVEAU / PESEE (ATA 08)				
007. Effectuer une pesée	*	*	*	
TRACTAGE / ROULAGE (ATA 09)				
008. Faire partie de l'équipe de tractage de l'aéronef	*	*	*	
STATIONNEMENT / AMARRAGE (ATA 10)				
009. Garer, sécuriser, stocker et bâcher l'aéronef	*	*	*	
010. Placer l'aéronefs dans le plot de maintenance	*	*	*	
011. Stocker les pales du rotor			*	
PLAQUES / MARQUAGES (ATA 11)				
012. Vérifier si les marquages signalétiques de l'aéronef sont corrects	*	*	*	
ENTRETIEN COURANT (ATA 12)				
013. Effectuer les pleins carburants	*	*	*	
014. Vérifier / ajustez la pression des pneumatiques	*	*	*	
015. Vérifier / compléter le niveau d'huile	*	*	*	
016. Vérifier / compléter le niveau de liquide hydraulique	*	*	*	
017. Vérifier / compléter la pression des accumulateurs	*	*	*	
018. Graisser l'aéronef	*	*	*	
019. Effectuer une visite Pré-vol / Visite journalière	*	*	*	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

TÂCHES À VALIDER	Be1.1	Be1.2	Be1.3	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT JUSTIFICATIF
ANALYSE DES VIBRATIONS ET DU BRUIT (ATA 18)				
020. Analyser un problème de vibrations hélicoptère			*	
CONDITIONNEMENT D'AIR (ATA 21)				
021. Remplacer la vanne de régulation de débit	*	*	*	
022. Remplacer la vanne de décharge	*	*	*	
023. Remplacer la vanne de sécurité	*	*	*	
024. Remplacer le ventilateur de cabine	*	*	*	
025. Remplacer l'échangeur thermique	*	*	*	
026. Remplacer le contrôleur de pression cabine	*	*	*	
027. Vérifier le bon fonctionnement du système de conditionnement d'air / réchauffage	*	*	*	
028. Vérifier le bon fonctionnement du système de pressurisation	*	*	*	
029. Effectuer une recherche de panne sur le système de climatisation	*	*	*	
PILOTE AUTOMATIQUE (ATA 22)				
030. Remplacer la servocommande	*	*	*	
031. Remplacer le boîtier de contrôle ou LRU	*	*	*	
ELECTRICITE (ATA 24)				
032. Effectuer une recherche de panne sur le système électrique	*	*	*	
EQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS (ATA 25)				
033. Remplacer les sièges de l'équipage	*	*	*	
034. Remplacer les sièges passagers	*	*	*	
035. Vérifier l'état des ceintures de sécurité	*	*	*	
036. Vérifier les équipements de secours	*	*	*	
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (ATA 26)				
037. Vérifier le contenu des bouteilles d'extincteurs de la cabine	*	*	*	
038. Vérifier le bon fonctionnement du système de détection de fumée et incendie	*	*	*	
039. Remplacer la bouteille d'extincteur	*	*	*	
40. Effectuer une recherche une panne sur le système de protection contre l'incendie	*	*	*	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

COMMANDES DE VOL (ATA 27)				
041. Inspecter les commandes de vol primaires et les composants associés selon l'AMM	*	*	*	
042. Déployer et rétracter les volets et becs	*	*		
043. Remplacer la servocommande	*	*	*	
044. Vérifier les plages de débattement et le sens de déplacement des gouvernes	*	*		
045. Vérifier le montage correct et le verrouillage / freinage d'une gouverne	*	*		
046. Effectuer une recherche de panne sur les commandes de vol	*	*	*	
047. Réaliser un essai fonctionnel des commandes de vol	*	*	*	
048. Réaliser un essai fonctionnel des volets	*	*		
049. Réaliser un essai fonctionnel du plan horizontal réglable	*	*		
CARBURANT (ATA 28)				
050. Vérifier et calculer manuellement le contenu en carburant	*	*	*	
051. Vérifier les filtres	*	*	*	
052. Vérifier le débit du circuit d'alimentation	*	*	*	
053. Vérifier la calibration des jauges carburant	*	*	*	
054. Vérifier le bon fonctionnement des sélecteurs d'alimentation	*	*	*	
055. Vérifier le bon fonctionnement des vide-vite	*	*	*	
056. Vérifier le bon fonctionnement des transferts entre réservoirs	*	*	*	
057. Vidanger les réservoirs sous pression	*	*	*	
058. Effectuer une recherche de panne sur le système de carburant	*	*	*	
HYDRAULIQUE (ATA 29)				
060. Vérifier et remplacer un filtre sur une bêche	*	*	*	
061. Remplacer l'accumulateur	*	*	*	
062. Vérifier les filtres et témoins de colmatage	*	*	*	
063. Effectuer des essais fonctionnels	*	*	*	
064. Effectuer une recherche de panne sur le système hydraulique	*	*	*	
PROTECTION CONTRE LE GIVRAGE ET LA PLUIE (ATA 30)				
065. Inspecter et réparer le boudin de dégivrage d'hélice	*	*		

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

066. Tester le système de dégivrage de l'hélice	*	*		
067. Inspecter et tester le système de dégivrage des bords d'attaque des ailes	*	*		
068. Vérifier le bon fonctionnement du système de de protection contre le givrage et la pluie	*	*	*	
069. Test opérationnel de dégivrage du tube Pitot	*	*	*	
070. Test opérationnel de dégivrage de la sonde de température	*	*	*	
071. Test opérationnel du dégivrage de la voilure	*	*		
072. Effectuer une recherche de panne sur le système de protection contre la glace et la pluie	*	*	*	
TRAIN D'ATERRISSAGE (ATA 32)				
073. Remplacer la roue du train principal	*	*	*	
074. Remplacer la roue de train avant	*	*	*	
075. Remplacer l'actionneur de rentrée du train	*	*	*	
076. Remplacer le système de verrouillage haut ou bas	*	*	*	
077. Test fonctionnel de l'orientation roulette de nez	*	*	*	
078. Remplacer le bloc de freins	*	*	*	
079. Purger les freins	*	*	*	
080. Vérifier la rentrée des trains	*	*	*	
081. Gonfler en azote et faire l'appoint d'huile d'un amortisseur	*	*	*	
082. Effectuer une recherche de panne sur le train d'atterrissage	*	*	*	
083. Remplacer les patins d'hélicoptère			*	
084. Remplacer les garnitures de patin d'hélicoptère			*	
085. Tester le système de sortie de train en secours	*	*	*	
086. Test opérationnel des trappes de train	*	*	*	
ECLAIRAGES (ATA 33)				
087. Réparer / remplacer le feu anticollision	*	*	*	
088. Réparer / remplacer le phare d'atterrissage	*	*	*	
089. Réparer / remplacer le feu de navigation	*	*	*	
090. Remplacer la lampe d'éclairage du feu de formation (ou du logo)	*	*	*	
091. Effectuer une recherche de panne sur le système d'éclairage	*	*	*	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

OXYGENE (ATA 35)				
092. Inspecter les équipements d'oxygène de bord	*	*	*	
093. Remplacer le régulateur d'oxygène	*	*	*	
094. Remplacer le générateur d'oxygène	*	*	*	
095. Vérifier le bon fonctionnement du système d'oxygène de l'équipage	*	*	*	
096. Effectuer une recherche de panne sur le système d'oxygène	*	*	*	
SYSTEMES PNEUMATIQUE (ATA 36)				
097. Remplacer le filtre	*	*	*	
098. Remplacer la vanne d'isolation	*	*	*	
099. Remplacer la vanne de régulation	*	*	*	
100. Remplacer le compresseur	*	*	*	
101. Faire une recherche de fuites	*	*	*	
102. Effectuer une recherche de panne sur le système pneumatique	*	*	*	
SYSTEMES DE DEPRESSION (ATA37)				
103. Vérifier / remplacer les filtres	*	*	*	
104. Mettre au point le régulateur	*	*	*	
105. Effectuer une recherche de panne sur le système de dépression	*	*	*	
EAUX USEES / DECHETS (ATA 38)				
106. Effectuer une recherche de panne sur le système de gestion eaux usées / déchets	*	*	*	
SYSTEME DE MAINTENANCE EMBARQUE (ATA 45)				
107. Effectuer un test intégré (BITE)	*	*	*	
108. Effectuer une recherche de panne sur le système de maintenance embarqué	*	*	*	
APU (ATA 49)				
109. Démonter / remplacer l'APU	*		*	
110. Faire un test opérationnel de l'APU	*		*	
STRUCTURES (ATA 51)				
111. Évaluation des dommages de la structure	*	*	*	
112. Effectuer un traitement de la corrosion	*	*	*	
113. Appliquer un traitement de protection	*	*	*	
PORTES (ATA 52)				

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

114. Inspecter une porte passager conformément à l'AMM	*	*	*	
115. Vérifier le bon fonctionnement des issues de secours	*	*	*	
116. Effectuer un essai du système de surveillance des portes	*	*	*	
117. Effectuer une recherche de panne sur les systèmes de portes	*	*	*	
118. Inspecter la porte cargo selon l'AMM	*	*	*	
HUBLOTS / FENETRES (ATA 56)				
119. Remplacer le pare-brise	*	*	*	
120. Réparer des rayures sur les surfaces vitrées	*	*	*	
VOILURE (ATA 57)				
121. Remplacer le saumon d'aile	*	*		
122. Remplacer le panneau de réservoir structurel	*	*		
HELICES (ATA 61)				
123. Remplacer l'hélice	*	*		
124. Effectuer des contrôles fonctionnels statiques	*	*		
125. Vérifier le fonctionnement au cours d'un point fixe	*	*		
126. Évaluer les dommages d'une pale selon l'AMM	*	*		
127. Effectuer une recherche de pannes sur l'hélice	*	*		
ROTOR PRINCIPAL (ATA 62)				
128. Remplacer l'ensemble rotor			*	
129. Remplacer les pales, leurs éléments et sous-ensembles			*	
130. Remplacer les systèmes d'amortissement de pale			*	
131. Vérifier le plan de rotation			*	
132. Effectuer une recherche de panne sur le rotor principal			*	
ENTRAINEMENT DU ROTOR PRINCIPAL (ATA 63)				
133. Remplacer le mât rotor			*	
134. Remplacer la boîte de transmission principale (BTP)			*	
135. Vérifier les détecteurs de limaille de la boîte de transmission principale (BTP)			*	
ROTOR ANTI-COUPLE (ATA 64)				
136. Remplacer l'ensemble rotor anti-couple			*	
137. Remplacer les pales du rotor anti-couple			*	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

138. Effectuer une recherche de panne sur le rotor anti-couple			*	
ENTRAÎNEMENT DU ROTOR ANTI-COUPLE (ATA 65)				
139. Remplacer la boîte de transmission arrière			*	
140. Effectuer la révision de la boîte de transmission arrière			*	
141. Vérifier les détecteurs de limaille			*	
142. Remplacer et régler les arbres d'entraînement			*	
COMMANDES DE VOL DU ROTOR (ATA 67)				
143. Ajuster les biellettes de pas			*	
144. Régler le pas collectif			*	
145. Régler le pas cyclique			*	
146. Régler l'anti-couple			*	
147. Vérifier le fonctionnement et le sens d'action des commandes de vol			*	
148. Effectuer une recherche de panne sur le système de commandes de vol du rotor			*	
MOTEURS (ATA 71)				
149. Pose / dépose du bâti de dépose moteur	*	*	*	
150. Remplacer le moteur	*	*	*	
151. Effectuer une recherche de panne sur le moteur	*	*	*	
152. Participer à une ventilation sèche	*		*	
153. Participer à une ventilation humide	*		*	
154. Participer à un démarrage moteur en mode manuel	*	*	*	
MOTEURS À PISTONS (ATA 72)				
155. Effectuer un point fixe		*		
156. Relever / vérifier le régime moteur nominal		*		
157. Effectuer une recherche de panne sur le moteur à pistons		*		
MOTEURS À TURBINE (ATA 72)				
158. Inspecter la section chaude / utiliser un endoscope	*		*	
159. Effectuer le lavage du moteur ou du compresseur	*		*	
160. Effectuer un point fixe	*		*	
161. Effectuer une recherche de panne sur le moteur à turbine	*		*	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

REGULATION DU CARBURANT DU MOTEUR À PISTONS (ATA 73)				
162. Remplacer la pompe entraînée par le moteur (EDP)		*		
163. Remplacer le carburateur / injecteur		*		
164. Mettre au point un carburateur / injecteur		*		
165. Effectuer une recherche de panne		*		
REGULATION DU CARBURANT DU MOTEUR À TURBINE (ATA 73)				
166. Nettoyer / remplacer les filtres	*		*	
167. Effectuer une recherche de panne sur le système de régulation du carburant	*		*	
168. Effectuer le test fonctionnel d'un FADEC	*		*	
SYSTEMES D'ALLUMAGE DU MOTEUR À PISTONS (ATA 74)				
169. Remplacer la magnéto		*		
170. Remplacer la bobine d'allumage		*		
171. Vérifier les bougies d'allumage		*		
172. Vérifier les câbles d'allumage haute tension		*		
173. Effectuer une recherche de panne sur le système d'allumage		*		
SYSTEMES D'ALLUMAGE DU MOTEUR À TURBINE (ATA 74)				
174. Effectuer un test fonctionnel du système d'allumage	*		*	
175. Vérifier le bon fonctionnement du boîtier d'allumage	*		*	
176. Remplacer le boîtier d'allumage	*		*	
177. Effectuer une recherche de pannes sur le système d'allumage	*		*	
COMMANDES DU MOTEUR (ATA 76)				
178. Régler les commandes de pas (RPM)	*	*		
179. Vérifier les commandes de synchronisation (multi-moteurs)	*	*		
180. Vérifier l'assemblage et le freinage des commandes de poussée	*	*		
181. Vérifier la course et le sens d'action des commandes de poussée	*	*		
182. Effectuer une recherche de panne sur le système de commande de poussée	*	*		
INDICATEURS MOTEUR (ATA 77)				
183. Remplacer l'indicateur moteur	*	*	*	
184. Remplacer la sonde température huile	*	*	*	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

185. Effectuer une recherche de panne sur le système d'indicateurs moteur	*	*	*	
ECHAPPEMENT DU MOTEUR À PISTONS (ATA 78)				
186. Effectuer une recherche de panne sur le système d'échappement		*		
ECHAPPEMENT DU MOTEUR À TURBINE (ATA 78)				
187. Effectuer le test opérationnel des inverseurs de poussée	*		*	
HUILE (ATA 79)				
188. Remplacer l'huile	*	*	*	
189. Vérifier les filtres	*	*	*	
190. Remplacer le réservoir d'huile	*	*	*	
191. Effectuer un test de dilution d'huile	*	*	*	
192. Effectuer une recherche de panne sur le circuit d'huile	*	*	*	
DEMARRAGE (ATA 80)				
193. Remplacer le démarreur	*	*	*	
194. Effectuer une recherche de panne sur le système de démarrage	*	*	*	
TURBINES POUR MOTEURS À PISTONS (ATA 81)				
195. Régler le contrôleur de densité		*		
INJECTION D'EAU DANS LE MOTEUR (ATA 82)				
196. Vérifier la qualité du fluide	*	*	*	
197. Effectuer une recherche de panne sur le système d'injection d'eau	*	*	*	
BOITES DE TRANSMISSION VERS LES ACCESSOIRES (ATA 83)				
198. Remplacer l'arbre d'entraînement	*	*	*	
199. Vérifier le bouchon magnétique	*	*	*	
EVACUATION DE L'EQUIPAGE (ATA 95)				
200. Remplacer / vérifier les sièges éjectables	*	*		
201. Remplacer / vérifier les trousse de survie de l'équipage	*	*	*	
202. Inspecter les dispositifs de largage de la verrière	*	*	*	
203. Remplacer / vérifier les systèmes de percussion pyrotechnique	*	*	*	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

ANNEXE II - TÂCHES DE MAINTENANCE SUR AÉRONEF REQUISES POUR TOUTE DEMANDE DE VALIDATION D'UNE FORMATION DE BASE Be2 PAR RECONNAISSANCE D'EXPÉRIENCE

TÂCHES À VALIDER	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT JUSTIFICATIF
DELAIS / INSPECTIONS DE MAINTENANCE (ATA 00/05)	
001. Participer à une visite programmée selon l'AMM	
002. Vérifier le renseignement correct des enregistrements d'entretien	
003. Effectuer une revue du statut AD/CN de l'aéronef	
004. Effectuer un état des équipements soumis à potentiel	
DIMENSIONS / ZONES (ATA 06)	
005. Localiser les composants par station	
PLAQUES / MARQUAGES (ATA 11)	
006. Vérifier si les plaques de l'avion sont correctes	
ENTRETIEN COURANT (ATA 12)	
007. Brancher le groupe de parc	
PILOTE AUTOMATIQUE (ATA 22)	
008. Vérifier le bon fonctionnement du pilote automatique	
009. Vérifier le bon fonctionnement de l'amortisseur de lacet	
010. Vérifier et régler l'embrayage d'une servocommande	
011. Effectuer le réglage des gains du pilote automatique	
012. Effectuer une recherche de panne sur le pilote automatique	
013. Vérifier le bon fonctionnement du système de gestion de vol (FMS)	
COMMUNICATIONS (ATA 23)	
014. Remplacer l'émetteur / récepteur VHF	
015. Remplacer l'émetteur / récepteur UHF	
016. Remplacer une antenne	
017. Effectuer un essai opérationnel des radios	
018. Effectuer un essai fonctionnel du système d'annonces pour passagers	
019. Effectuer un essai fonctionnel de l'interphone	
020. Réparer un câble coaxial	
021. Effectuer une recherche de panne sur le système de communications	
ELECTRICITE (ATA 24)	
022. Vérifier la capacité de la batterie	
023. Remplacer une génératrice, un alternateur	
024. Remplacer les interrupteurs	
025. Remplacer les disjoncteurs	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

TÂCHES À VALIDER	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT JUSTIFICATIF
026. Remplacer le régulateur de tension	
027. Effectuer une recherche de panne sur le système électrique	
028. Effectuer l'essai fonctionnel d'une génératrice, d'un alternateur	
029. Effectuer l'essai fonctionnel d'un régulateur de tension	
030. Effectuer l'essai fonctionnel de la génération de secours	
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (ATA 26)	
031. Vérifier le bon fonctionnement du système de détection de fumée et incendie	
COMMANDES DE VOL (ATA 27)	
032. Effectuer l'essai fonctionnel des commandes de vol électriques	
PROTECTION CONTRE LE GIVRAGE ET LA PLUIE (ATA 30)	
033. Test opérationnel de dégivrage du tube Pitot	
034. Test opérationnel de dégivrage de la sonde de température	
035. Effectuer une recherche de panne sur le système de protection contre la glace et la pluie	
SYSTEMES D'INDICATION ET D'ENREGISTREMENT (ATA 31)	
036. Remplacer l'enregistreur de données (FDR)	
037. Remplacer l'enregistreur de conversation (CVR)	
038. Effectuer une recherche de panne sur le système d'affichage et d'enregistrement	
039. Démarrer et arrêter le système d'affichage électronique	
040. Utiliser l'autotest du calculateur de maintenance	
041. Faire un test au sol avec le calculateur d'alarme	
ECLAIRAGES (ATA 33)	
042. Réparer / remplacer un feu anticollision	
043. Réparer / remplacer un phare d'atterrissage	
044. Réparer / remplacer un feu de navigation	
045. Réparer / remplacer l'éclairage interne	
046. Vérifier le fonctionnement de l'éclairage secours	
047. Effectuer une recherche de panne sur le système d'éclairage	
NAVIGATION (ATA 34)	
048. Remplacer l'anémomètre	
049. Remplacer l'altimètre	
050. Remplacer la centrale aérodynamique	
051. Remplacer le boîtier VOR	
052. Vérifier l'étanchéité des circuits de Pitot et de sondes statiques	
053. Vérifier le bon fonctionnement du gyroscope directionnel	

 MINISTÈRE DES ARMÉES <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction de la sécurité aéronautique d'État Direction de la navigabilité	Guide de validation d'une formation de base par reconnaissance d'expérience pour le personnel civil du NSI et de la DGA	
		GUI-66-004	Version 1.1

TÂCHES À VALIDER	RÉFÉRENCE DU DOCUMENT JUSTIFICATIF
054. Vérifier le bon fonctionnement du radar météo	
055. Vérifier le bon fonctionnement du radar Doppler	
056. Vérifier le bon fonctionnement du TCAS	
057. Vérifier le bon fonctionnement du DME	
058. Vérifier le bon fonctionnement de l'ATC Transpondeur	
059. Vérifier le bon fonctionnement du calculateur de vol	
060. Vérifier le bon fonctionnement du système de navigation inertielle	
061. Effectuer une recherche de panne du système de navigation	
062. Vérifier le bon fonctionnement du système marker	
063. Vérifier le SATCOM	
064. Vérifier le GPS	
SYSTEMES D'ATTAQUE (ATA 39)	
065. Effectuer une recherche de panne sur les systèmes d'attaque	
SYSTEME DE MAINTENANCE EMBARQUE (ATA 45)	
066. Effectuer un test intégré (BITE)	
067. Effectuer une recherche de panne sur le système de maintenance embarqué	
PORTES (ATA 52)	
068. Effectuer un essai du système de surveillance des portes	
069. Effectuer une recherche de panne sur les systèmes de portes	
INDICATEURS MOTEUR (ATA 77)	
070. Effectuer une recherche de panne sur le système d'indicateurs moteur	
RADAR / SURVEILLANCE (ATA 92/93)	
071. Contrôle du bon fonctionnement du radar air-air	
072. Remplacer un élément du radar	
073. Contrôle du bon fonctionnement des radars de suivi air / surface / terrain / cartographie	
074. Contrôle du bon fonctionnement du radar météorologique	